

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 23 janvier 2020 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

N'a pu participer

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 12

PRÉSENTATION sur l'état des lieux et mesures de la Communauté concernant le pourtour du Grand Montréal en matière d'aménagement de transport collectif.

SUIVI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Travaux sur le boulevard Métropolitain.
-

CE20-001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2019.



CE20-002 LICENCE D'UTILISATION DES DONNÉES LIDAR 2018 AVEC HYDRO-QUÉBEC

Il est résolu d'approuver le contrat de licence d'utilisation des données LiDar 2018 représentant le territoire de la Communauté, à intervenir entre la Communauté et Hydro-Québec et d'autoriser le directeur général à le signer.

CE20-003 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE20-004 RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-10-2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT REVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Il est résolu d'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la Communauté n'est pas favorable au projet de règlement URB-205-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville visant à modifier les prérequis à respecter pour l'ouverture des secteurs de réserve résidentielle, et ce, particulièrement celui relatif à l'abolition de la période prévue après 2029 pour permettre la construction et le lotissement dans ces secteurs alors que ces derniers visaient à prioriser le développement du pôle urbain principal comme l'exige l'orientation gouvernementale numéro 10 visant la complémentarité des planifications métropolitaine et péri-métropolitaine.

CE20-005 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 19-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie et le cadre normatif associés aux glissements de terrain produits par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports pour le territoire de la MRC, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-006 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 32-19-30.1 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement de remplacement 32-19-30.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin de définir le terme Agrotourisme et d'encadrer l'ouverture de voies de circulation en zone agricole, puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE20-007

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-7 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
LES MOULINS

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a adopté le Règlement numéro 97-33R-7 modifiant le schéma d'aménagement révisé le 27 novembre 2019;

ATTENDU QUE ce règlement a été transmis à la Communauté le 4 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE l'article 53.11.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme fixe à 60 jours le délai pour que la Communauté approuve ou désapprouve le règlement ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins et la Communauté sont défenderesses dans un dossier devant la Cour supérieure qui les oppose à un promoteur immobilier et qui porte sur la conformité du schéma d'aménagement révisé de la MRC au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Communauté de prendre le temps de bien analyser le dossier compte tenu du recours judiciaire ;

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, de sa propre initiative ou à la demande de la Communauté, prolonger un délai que lui impartit cette loi, si ce délai n'est pas expiré ;

ATTENDU QUE le délai pour que la Communauté approuve ou désapprouve le Règlement 97-33R-7 de la MRC Les Moulins est le 2 février 2020 ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a été consultée et qu'elle est favorable à ce que le délai qui incombe à la Communauté soit prolongée d'une période additionnelle de soixante jours ;

Il est résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai imparti à la Communauté métropolitaine de Montréal par l'article 53.11.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour approuver ou désapprouver le Règlement numéro 97-33R-7 de la MRC Les Moulins d'une période additionnelle de soixante jours.

CE20-008

ENTENTE DE COMPENSATION POUR L'HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'autoriser le directeur général à signer un avenant à l'Entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (2018-2021) intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation substantiellement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante afin de recevoir et y verser les fonds provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux, au montant de deux millions quatre cent mille dollars (2 400 000 \$), destinés à la compensation des pertes de terres agricoles engendrées par la construction de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges.



CE20-009 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2019, jointe à la présente.

CE20-010 PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au Conseil l'adoption du règlement modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière afin d'ajuster les taux pour l'année 2020 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le Conseil le 14 novembre 2019, ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE20-011 ÉTAT DES LIEUX ET MESURES DE LA COMMUNAUTÉ CONCERNANT LE POURTOUR DU GRAND MONTRÉAL EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE TRANSPORT COLLECTIF

Il est résolu :

- D'aviser, en vertu de l'article 270 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qu'il n'est pas opportun de modifier les limites du territoire de la Communauté et de plutôt appuyer la Communauté pour convenir d'arrangements institutionnels avec les municipalités locales et régionales situées au pourtour du territoire métropolitain en fonction des législations actuelles;
 - De signifier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que l'application actuelle de l'orientation 10 en matière d'aménagement ne tient pas suffisamment compte de l'impact sur la gestion de l'urbanisation de la Communauté et ne favorise pas, notamment, un développement compatible avec l'augmentation de l'offre en transport en commun dans un contexte où la congestion et les temps de déplacement des navetteurs augmentent;
 - De mandater le directeur général pour mettre en place un comité afin d'élaborer une entente-type favorisant la planification intégrée aménagement-transport de la CMM et des MRC de son pourtour en fonction du mandat ci-joint;
 - De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre des Transports, au Président de l'ARTM et à la Présidente d'EXO de nommer des représentants pour désigner à ce comité.
-

Le point 5.2. à l'ordre du jour concernant le projet de loi 48 sur la taxation des terres agricoles, est reporté à l'ordre du jour du comité exécutif du 13 février 2020.

CE20-012

RAPPORT SUR LES TERRAINS INDUSTRIELS

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport intitulé Portrait 2019 des espaces industriels vacants sur le territoire du Grand Montréal et en autorise la diffusion.

Le point 5.4. à l'ordre du jour concernant la résolution de la CMM demandant l'accélération du développement de logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal dans le contexte de la pénurie de logements locatifs, est reporté au comité exécutif du 13 février 2020.

CE20-013

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de prendre acte du Rapport 2019 concernant l'application du « Règlement numéro 2019 - 77 sur la gestion contractuelle » de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser son dépôt au Conseil.

CE20-014

AUTORISATION DE BUDGET D'HONORAIRES POUR LITIGES (SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC ET LAVAL)

Il est résolu d'approuver une dépense de 50 000 \$ payable à Dufresne Hébert Comeau avocats pour les honoraires et autres dépenses pouvant être encourues dans le cadre de la défense des intérêts de la Communauté dans le cadre des dossiers litigieux suivants :

- Matte et Mally c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Procureure générale du Québec, MRC de Deux-Montagnes et Communauté métropolitaine de Montréal (C.Q. 700-22-041622-191) ;
 - Savard et Grenier c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et als. (C.S. 700-17-106579-194);
 - Aviva, compagnie d'assurances du Canada et als. c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et als. (C.S. 700-17-0016543-190) ;
 - Groupe Ledor et als. c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et als. (C.Q. 700-22-041621-193) ;
 - Intact Assurance et als. c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et als. (C.S. 700-17-016544-198) ;
 - Sécurité Nationale, compagne d'assurance et als. c. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et als. (C.S. 700-17-106559-196) ;
 - Ville de Laval c. Lacoste, Domenech et Fay (C.S. 540-17-013846-190).
-



CE20-015

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE EN 2019

Il est résolu de prendre acte du tableau des activités des commissions permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2019 et d'en autoriser le dépôt au Conseil.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Notes d'information

Dépôt du rapport du groupe de travail sur l'inondation.

POUR INFORMATION

Correspondance reçue

- Lettre du 6 décembre 2019 du ministre des Transports, M. François Bonnardel et de la ministre déléguée aux Transports, Mme Chantal Rouleau, au sujet des mesures d'atténuation en mobilité, planifiées dans le cadre du projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.
- Lettre du 19 décembre 2019 de la mairesse de Boisbriand, Mme Marlene Cordato, apportant des précisions au dossier du projet Forestia Le Quartier et sollicitant une rencontre avec les instances de la Communauté. / Réponse du directeur général de la Communauté, en date du 15 janvier 2020, référant à la demande d'exclusion auprès de la CPTAQ actuellement sous analyse.
- Lettre du 12 décembre 2019 de M. François Larouche, chef de projets de ligne à Hydro-Québec concernant une demande de rencontre concernant le projet de ligne à 120 kV Judith-Jasmin – Boulevard Labelle / Réponse du directeur général de la Communauté, en date du 10 janvier 2020.
- Lettre du 21 janvier 2020 de M. Jacques Ladouceur, président de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud concernant la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Correspondance transmise

- Lettre du 20 décembre 2019 à M. Daniel A. Gaudreau, sous-ministre adjoint au MAMAH, transmettant les résolutions CE19-186 et CE19-195 adoptées par le comité exécutif au sujet de l'avis gouvernemental relatif au règlement numéro 501-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm et au règlement numéro 461-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette, en contradiction avec l'orientation gouvernementale numéro 10.
- Lettre du 14 janvier 2020 à M. François Bonnardel, ministre des transports, transmettant la résolution CE19-187 adoptée par le comité exécutif demandant au gouvernement du Québec de verser à l'ARTM une compensation financière pour le manque à gagner découlant du report par la Société de l'assurance automobile du Québec de la mise en service du système de perception de la taxe sur l'immatriculation dans le cadre du Règlement 2019-79 de la Communauté.

Demandes

- Résolution numéro 191202-4 du 2 décembre 2019 de la Ville de Saint-Bruno-de Montarville demandant de l'appuyer dans ses démarches auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'intégrer son territoire dans la zone tarifaire 3.
- Résolution numéro 1172-12-2019 du 16 décembre 2019 de la Ville de Mirabel concernant le traitement des demandes d'agrandissement de périmètre d'urbanisation et la révision du PMAD.
- Résolution numéro 191203-539 du 3 décembre 2019 de la Ville de Brossard demandant à l'ARTM de maintenir en opération l'actuel stationnement incitatif Chevrier jusqu'à ce que la transition vers le REM soit fonctionnelle pour les organismes de transport et les usagers du transport en commun de la rive sud.

Positions

- *Règlement no 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade*

Taxe dédiée au financement de l'exploitation du secteur :

Couronne Sud

Richelieu : résolution numéro 19-12-316 du 16 décembre 2019.

- *Règlement numéro 501-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm*

- Demande au MAMAH de reconsidérer sa position quant à l'avis émis et voir au respect de l'orientation 10.

Mirabel : résolution numéro 1172-12-2019 du 16 décembre 2019 (voir plus haut)

- Désapprobation de l'entrée en vigueur du règlement puisqu'il ne garantit pas la consolidation à long terme du tissu urbain existant comme l'exige l'orientation 10

MRC Les Moulins : résolution numéro 12 330-11-19 du 27 novembre 2019 et résolution numéro 7991-08-11 du 17 août 2011 intitulé « Avis défavorable de la MRC sur le règlement no 370 modifiant le règlement no 205 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm » visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Mascouche : résolution numéro 191209-45 du 9 décembre 2019.

- Rappel au MAMH de l'importance de l'orientation 10 pour les municipalités régionales de comté situées en périphérie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

MRC de Marguerite-D'Youville : résolution numéro 2019-12-361 du 12 décembre 2019.

- Projets de loi n° 44 : « *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* » et n° 46 : « *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions* ».

En faveur :

MRC d'Argenteuil : résolution numéro 19-11-431 du 27 novembre 2019.

- Projet de loi n° 48 : « *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ».

Mécontentement face au projet de loi qui porte atteinte à l'autonomie du monde municipal ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables :

Couronne sud

Verchères : résolution numéro 233-2019 du 2 décembre 2019

Saint-Amable : résolution numéro 362-12-19 du 10 décembre 2019.

Saint-Mathieu : résolution numéro 333-12-2019 du 10 décembre 2019.

Saint-Constant : résolution numéro 621-12-19 du 17 décembre 2019.

Appui

- À la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en défense à la poursuite de la compagnie Canada Carbon:

La municipalité, qui compte une population de 2800 personnes, fait face à une poursuite de 96 millions de dollars d'une compagnie d'exploration minière qui conteste son règlement visant à protéger des milieux sensibles de son territoire.

Couronne Sud

Saint-Constant : résolution numéro 628-12-19 du 17 décembre 2019.



Information

- Résolution numéro 2019-10-384 du 22 octobre 2019 de la Ville de Beaconsfield adoptant un règlement municipal interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail.

Documents déposés

- Budget 2020 de l'ARTM et résolution numéro 19-CA(ARTM)-113 du 31 octobre 2019 l'adoptant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h14.

Les résolutions numéros CE20-001 à CE20-015 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire